



## Informations générales licence Motocross 2017

### **Délais et modalités d'introduction des demandes de licences annuelles**

Pour rappel, les dossiers de demande de licence annuelle devront être transmis complets et payés à la FMWB pour le LUNDI MIDI qui précède une épreuve se disputant le dimanche.

**Toutes les données obligatoires de la demande de licence doivent être complétées, sinon celle-ci sera renvoyée au club du coureur pour être parachevée. La priorité sera accordée aux demandes qui nous seront parvenues correctement et entièrement remplies et payées.**

Ce règlement sera appliqué sans exception.

### **Documents originaux**

La demande de licence peut nous être envoyée par courrier postale ou scan (à envoyer à l'adresse info@fmwb.be). Le document envoyé doit être le document original complet, de 5 pages, avec une signature manuscrite.

### **Tarifs :**

Les licences Nationales ainsi que les licences Championnat du Monde ou d'Europe diminuent suite aux baisses des tarifs des assurances dans ces catégories-là. Les licences internationales et une manifestation sont soit inchangées soit connaissent une légère hausse.

L'intervention "club" instituée il y a trois ans demeure. Afin d'améliorer les relations entre les coureurs et leurs clubs, le prix des licences comprend une intervention de 10,00 € qui sera restituée au club en fin d'année si la demande de licence a bien été transmise en ordre au secrétariat de la FMWB. Pour être déclarée "en ordre" les documents originaux doivent avoir été complétés correctement dans toutes les rubriques où figure un astérisque (\*) et le montant payé doit être correct.

### **Tapis environnement - environnement**

Le tapis reste obligatoire. Il est de la responsabilité du coureur de l'acquérir (risque d'exclusion de l'épreuve si non présent). La FMWB propose deux modèles à la vente : le modèle du Centième anniversaire de la FMB (acerbis) plus rigide et utilisable 2 ans ou un modèle plus basique. Les informations détaillées se trouvent sur les bons de commande annexés.

L'utilisation des détergents (savons,...) est strictement interdite lors du lavage des motos.

Protection des yeux: Le port des visières jetables (tear off's) est interdit.

### **Adresse email**

N'oubliez pas de mentionner une adresse e-mail valable. Elle sera utilisée pour le module d'inscription aux épreuves CB MX Inter (licenciés Inter uniquement) et pour toute communication importante. Cette adresse est personnelle et ne peut pas être partagée avec un autre coureur licencié.

### **Première demande de licence**

Les demandeurs qui n'ont jamais eu de licence auprès de la FMWB devront joindre à leur demande de licence une photocopie recto-verso de leur carte d'identité.

### **Règlement de la licence**

Virez ou versez le montant qui correspond au type de licence sollicitée, qui comprend la cotisation pour une classe, l'assurance obligatoire, le forfait "communication FMB" et la participation "club".

### **Certificat médical**

Le certificat médical ainsi que la fiche d'examen médico sportif doivent être rempli par un médecin affilié à la FMWB et être renvoyés à la FMWB.

### **Affiliation à un club**

Le demandeur doit être membre d'un club affilié à la FMWB. Il doit faire apposer le cachet et le numéro de son club sur la demande de licence. Le club doit veiller à ce que la demande de licence soit complète.

### **Remboursement des licences**

Dorénavant, les licences qui n'ont pas été utilisées seront remboursées après soustraction des frais administratifs de :

- 15,00 € si la licence n'a pas été émise
- 20,00 € si la licence a été émise (mais pas utilisée càd. ni entraînement, ni course).

Cette demande doit parvenir à la FMWB au plus tard 1 mois après l'émission de la licence accompagné des justificatifs voulus (certificat médical, etc.).

### **Paiement**

Pour éviter tout problème avec le service comptable concernant les paiements des licences par virement bancaire, nous vous demandons de mentionner les nom et prénom du coureur, la discipline et son numéro de licence (pour ceux qui en ont déjà un). Pour les autorisations de départ valables pour une seule manifestation, prière de mentionner également l'épreuve pour laquelle la licence est sollicitée **ET** son numéro IMN/EMN (voir pièce jointe plus loin dans ce document).

Les paiements peuvent s'effectuer également au siège de la FMWB par carte de débit (Mister Cash, Bancontact, Maestro) ou de crédit (Visa ou Eurocard). **Les paiements en espèce ne sont pas acceptés.** Aucune licence ou autorisation de départ ne sera délivrée avant que la somme correspondante ne soit en possession de la FMWB.

### **Licence complémentaire**

Toute demande de licence complémentaire en cours de saison (changement de catégorie, etc.) nécessitant l'émission d'une nouvelle carte sera facturée 10,00 € + le montant de la cotisation (hors assurance donc) FMWB. Cette licence supplémentaire doit être demandée par écrit et l'ancienne licence renvoyée à la FMWB. Toute demande de licence supplémentaire et son paiement doivent parvenir au plus tard à la FMWB le lundi midi qui précède une épreuve qui se déroule le dimanche.

### **Assurance**

En cas d'accident, le coureur concerné doit envoyer une déclaration d'accident à la FMWB dans la semaine qui suit l'accident. Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sur notre site ou sur simple demande au secrétariat. L'assurance rembourse les frais sur base de la différence entre le tarif INAMI et le remboursement de la mutualité (franchise de 25 € par sinistre).

### **Procédure pour les coureurs déclarés inaptes**

Après avoir reçu un courrier vous déclarant inapte après un accident, un médecin est désigné pour effectuer une visite de contrôle qui sera payée directement par la FMWB au médecin. Seul ce médecin (1 par Province) peut effectuer cet examen et vous déclarer à nouveau apte.

### **Pilote résidant en dehors de la Belgique (uniquement résidant en Europe)**

Veillez obtenir de la fédération de votre pays de résidence une autorisation ("Quitus") de souscrire une licence en Belgique. Ce document original doit être annexé à votre demande de licence.

Pour votre numéro de compte, veuillez nous communiquer le Relevé d'Identité Bancaire ("RIB") que vous obtiendrez auprès de votre banque.

Le tarif de la licence est majoré de 15,00 € afin de compenser les coûts supplémentaires (frais postaux, etc.) pour les adresses en dehors du territoire belge.

### **Chronométrage/Transpondeur**

Chaque licencié doit avoir son propre transpondeur AMB MX. Le numéro du boîtier doit être absolument reporté sur la demande de licence. A titre d'info la société Mylaps commercialise des transpondeurs ([www.mylaps.com](http://www.mylaps.com))

### **Autorisations de départ**

Celles-ci doivent être demandées par écrit au moyen du formulaire joint à la demande de licence. Les coureurs titulaires d'une licence FIM Europe / FIM à l'année doivent avertir la FMWB lorsqu'ils participent à une épreuve à l'étranger, ceci afin d'être couverts par la compagnie d'assurance. Seules les épreuves

reprises au calendrier FIM/FIM EUROPE pourront faire l'objet d'une autorisation de départ afin que l'assurance puisse intervenir en cas d'accident.

### **Mineurs résidant en Flandres**

Il appartient aux coureurs mineurs résidant en Flandre de se conformer à la législation régionale.

En fonction de l'affluence des demandes de licence, un délai de 5 jours ouvrables après réception des documents de la demande, peut être nécessaire pour l'obtention de la licence.

**Au plus tard le lundi midi avant une épreuve qui se déroule le dimanche, la demande de licence correctement complétée et signée ainsi que le paiement doivent être en possession de la FMWB afin que le coureur puisse participer à cette épreuve.**

**Une demande complète (voir document séparé demande de licence de 6 pages) contient :**

- le cachet du club
- les signatures de la déclaration "respect du règlement", du certificat médical et du bénéficiaire d'assurance.
- Le certificat médical et la fiche médico sportive complétée par le médecin FMWB

## **INFO MOTOCROSS SAISON 2017**

### **01. Catégories et classes – Ages – Numérotation – couleurs des plaques numéros**

#### **01.01 Jeunes**

<b>Classe</b>	<b>Age</b>	<b>Numérotation</b>	<b>Couleur fond / Chiffres</b>
Jeunes	de 11 jusqu'à 14 ans (2002)	A partir de 1	Noir / chiffres Blanc

#### **01.02 Cup 125**

<b>Classe</b>	<b>Age</b>	<b>Numérotation</b>	<b>Couleur fond / Chiffres</b>
Espoirs	de 14 jusqu'à 17 ans (1999)	de 1 à 99	Noir / chiffres Blanc
Nationaux 125 cc 2-temps	À partir de 14 ans	de 200 à 299	Jaune / chiffres Noir

#### **01.03 Cup MX1**

<b>Classe</b>	<b>Age</b>	<b>Numérotation</b>	<b>Couleur fond / Chiffres</b>
Juniors MX1	de 15 jusqu'à 24 ans (1992)	de 1 à 50	Blanc / chiffres Noir
Seniors MX1	de 25 jusqu'à 39 ans (1977)	de 100 à 149	Bleu / chiffres Blanc
Experts MX1	A partir de 40 ans	de 51 à 99	Blanc / chiffres Bleu

#### **01.04 Cup MX2**

<b>Classe</b>	<b>Age</b>	<b>Numérotation</b>	<b>Couleur fond / Chiffres</b>
---------------	------------	---------------------	--------------------------------

Juniors MX2	de 15 jusqu'à 24 ans ( <b>1992</b> )	de 149 à 51 (ordre décroissant)	<b>Blanc / chiffres Noir</b>
Seniors MX2	de 25 jusqu'à 39 ans ( <b>1977</b> )	<b>de 200 à 249</b>	Bleu / chiffres Blanc
<b>Experts</b> MX2	A partir de 40 ans	<b>de 1 à 49</b>	Blanc / chiffres Bleu

### 01.05 MX1

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Nationaux MX1	de 15 jusqu'à 50 ans ( <b>1966</b> )	<b>de 200 à 299</b>	Noir / chiffres Blanc
Inters MX1	A partir de 15 ans	de 1 à 99	Blanc / chiffres Noir

### 01.06 MX2

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Nationaux MX2	A partir de 15 ans	de 100 à 199	Noir / chiffres Blanc
Inters MX2	A partir de 15 ans	de 1 à 99	Blanc / chiffres Noir

### 01.07 Side-car

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Side-car	A partir de 16 ans	<b>A partir de 1</b>	Jaune / chiffres Blanc

### 01.08 Quads

Classe	Age	Numérotation	Couleur fond / Chiffres
Quads Open	A partir de 16 ans	A partir de 1	Jaune / chiffres Noir

La limite d'âge minimum débute le jour de l'anniversaire du pilote. Les pilotes qui ont atteint l'âge maximal de leur catégorie dans le courant de la saison peuvent la terminer dans leur catégorie ou changer vers une catégorie supérieure. Une fois que le choix a été fait, celui-ci deviendra définitif.

Un pilote qui a 25 ans juste avant le début de la saison de motocross peut immédiatement souscrire une licence dans la classe seniors Open à condition que ce pilote n'ait pas eu de licence les cinq dernières années dans la catégorie Inters (MX1, MX2, MX3) ou Nationaux (MX1, MX2, MX3). A partir de 51 ans le coureur devra rouler dans la catégorie **Experts**.

## 02. Plaques-Numéros

Elles doivent respecter les conditions suivantes :

Elles doivent être de forme rectangulaire et fabriquées dans une matière rigide et solide, et doivent mesurer au minimum : 285 mm x 235 mm. Elles peuvent être légèrement incurvées (mais pas plus de 50 mm. par rapport à la surface plate) et ne doivent pas être pliées ou masquées.

**Le logo de la FMB devra être ajouté sur la plaque numéro, soit apposé par le coureur soit via un auto-collant délivré par la FMB.**

## 02.02 Plaque-numéro à l'avant

Une plaque doit être apposée à l'avant et ne pas être inclinée de plus de 30° par rapport à la verticale. Des trous peuvent être perforés entre les numéros sur la plaque-numéro. Cependant, les numéros ne doivent en aucun cas être perforés.

## 02.03 Plaques-numéro de côté

Les plaques-numéros doivent être placées au-dessus d'une ligne horizontale tracée à travers l'axe de la roue arrière et le côté antérieur de la plaque doit se trouver à l'arrière d'une ligne verticale tracée à 200 mm. de l'arrière du repose-pied du conducteur. Elles doivent être fixées de manière à être clairement visibles, elles ne doivent pas être masquées par une partie du motorcycle ou par le conducteur lorsqu'il se trouve en position de conduite. Au lieu d'utiliser des plaques détachables, un espace ayant les mêmes dimensions peut être peint (en couleurs mates) ou fixé sur le châssis.

## 02.04 Chiffres sur la plaque numéro

### 02.05

Les chiffres doivent être lisibles et, comme le fond, doivent être peints en couleurs mates anti-reflets. Les dimensions minimum des chiffres doivent être :

hauteur : 140 mm

**largeur de chaque chiffre: 70 mm**

largeur des traits: 25 mm

espace entre deux chiffres: 15 mm

Le système anglais pour les chiffres doit être utilisé c'est-à-dire, une simple barre pour le "un" et un "sept" non-barré. Toute autre plaque-numéro ou marque sur un motorcycle pouvant prêter à confusion avec le numéro valable doit être enlevée avant le départ d'une compétition.

## 03. Numérotation

Les dossards ou numéros doivent **obligatoirement** être fixés de façon telle qu'ils restent lisibles pendant l'entièreté de la course et doivent être conformes à ce qui suit:

- des numéros de couleurs contrastées par rapport à la couleur du fond.
- surface dans laquelle les numéros doivent être imprimés: minimum 25 x 25 cm.
- hauteur du chiffre: minimum 16 cm
- largeur du chiffre: minimum 9 cm
- largeur d'un trait: minimum 3 cm
- un espace d'au moins 5 cm dans lequel aucune publicité ne doit figurer peut être laissé libre autour des Numéros
- les dossards, s'ils sont en matière plastique, doivent être ajourés pour permettre une ventilation suffisante.

- Inters MX1, Inters MX2 et side-cars : numéro fixe par pilote quelle que soit la classe, à l'exception des pilotes GP qui maintiennent leur numéro GP **sauf décidé différemment par le collège pour le chronométrage.**

Le numéro de course pour les licenciés 1 manifestation **et licenciés étrangers** est attribué par le Collège national pour le Chronométrage.

Les numéros de course de **2016** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au 15 janvier **2017**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

**Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de 2016, il devra payer sa licence avant le 15 janvier 2017. A partir du 16 janvier 2017 les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en 2015 avant le 15 janvier 2017 auprès sa Fédération Affiliée (FMWB ou VMBB).**

**LES LICENCIÉS 2016 AVEC UN NUMÉRO DE COURSE QUI NE RESPECTE PAS LA NUMÉROTATION PAR CLASSE PRÉVUE CI-DESSUS, RECEVRONT UN NOUVEAU NUMÉRO !**

**Pour la saison 2018 une formule de numéro unique par coureur sera introduite, indépendant de la classe/catégorie. Les modalités seront publiées ultérieurement.**

## Transpondeurs

Les licenciés FMWB/VMBB pourront acheter un transpondeur **auprès de la firme mylaps ([www.mylaps.com](http://www.mylaps.com))**. Ils devront communiquer le numéro du transpondeur au secrétariat de leur **Fédération Affiliée (VMBB ou FMWB)**.

Les licenciés à la journée devront le louer auprès de la FMB. Un coureur doit participer pendant toute la saison avec un transpondeur enregistré avec sa licence.

## Environnement

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire. La sanction suivante est prévue: exclusion de l'épreuve. **Le tapis environnemental peut être commandé via le formulaire de commande spécifique ici joint. (soit le modèle FMB Acerbis plus rigide, soit le modèle FMWB plus basique)**

L'utilisation des détergents (savons,...) est strictement interdite lors du lavage des motos.

Protection des yeux: Le port des visières jetables (tear off's) est interdit.

## Changements en 2017

Le Conseil d'Administration de la FMB a, sur proposition du groupe de travail de Motocross et après une consultation des coureurs, organisateurs et des experts, approuvé de nombreuses modifications au règlement de motocross. Le nouveau règlement et les infos supplémentaires seront publiés dans le courant du mois de décembre sur le site web de la FMB. Vous trouverez déjà ci-dessous le schéma des épreuves.

## 04. Schéma classique

### A. Essais

**7. minutes d'essai libre, non chronométrés, seront prévus. Après ces 7 minutes la session d'essai sera poursuivie et les 10 minutes suivantes seront chronométrées. Chaque organisateur devra respecter l'ordre suivant :**

<b>Cup MX2 (Juniors/Seniors /Experts MX2)</b>	<b>: 7 minutes libre + 10 minutes chrono</b>
<b>Cup MX1 (Juniors/Seniors /Experts MX1)</b>	<b>: 7 minutes libre + 10 minutes chrono</b>
Jeunes	<b>: 7 minutes libre + 10 minutes chrono</b>
<b>Cup 125 (Espoirs / Nationaux 125cc 2-takt):</b>	<b>: 7 minutes libre + 10 minutes chrono</b>
<b>MX2 (Nation / Inters MX2).</b>	<b>: 7 minutes libre j + 10 minutes chrono</b>
<b>MX1 (Nation / Inters MX1)</b>	<b>: 7 minutes libre + 10 minutes chrono</b>
Side-car	<b>: 7 minutes libre + 10 minutes chrono</b>
Quads Open	<b>: 7 minutes libre + 10 minutes chrono</b>

L'ordre des coureurs pour le départ du parc fermé est déterminé par tirage au sort.

### B. Courses

Maximum : 48 coureurs au départ (Side-cars & Quads Open : 30): 48 meilleurs temps, si 2 groupes pour les essais, les 24 meilleurs temps de chaque groupe.

**Chaque organisateur devra respecter l'ordre suivant :**

<b>Cup MX2 (Juniors/Seniors /Experts MX2)</b>	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
<b>Cup MX1 (Juniors/Seniors /Experts MX1) )</b>	<b>: 1 course de 20 min + 1 tour</b>
Jeunes	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
<b>Cup 125 (Espoirs / Nationaux 125cc 2-takt)</b>	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
<b>MX2 (Nation / Inters MX2). :</b>	<b>: 1 course de 20 min + 1 tour</b>
<b>MX1 (Nation / Inters MX1)</b>	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
Zijspannen	<b>: 1 course de 20 min . + 1 tour</b>
Quads Open	<b>: 1 course de 20 min + 1 tour</b>

<b>Cup MX2 (Juniors/Seniors /Experts MX2)</b>	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
<b>Cup MX1 (Juniors/Seniors /Experts MX1)</b>	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
Jeunes	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
<b>Cup 125 (Espoirs / Nationaux 125cc 2-takt):</b>	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
<b>MX2 (Nation / Inters MX2). :</b>	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
<b>MX1 (Nation / Inters MX1)</b>	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>
Side-car *	<b>: 1 course de 20 min. + 1 tour</b>

Quads Open  
\*Maximum 15 side-cars sur une ligne.

: 1 course de 20 min. + 1 tour

## **Schéma de courses Belgian Masters of Motocross : programme séparé**

### **Divers**

- Les pilotes candidats à une participation au Championnat d'Europe ou Championnat du Monde doivent envoyer leur demande de participation par e-mail au secrétariat de la FMB.
- Les coureurs, officiels et photographes seront les seules personnes ayant accès aux zones derrière la grille de départ. Les coureurs ont le droit de faire une trace dans cette zone à condition qu'aucun outil ne soit utilisé ou qu'il y ait une aide extérieure
- Les motos 50cc ne sont pas autorisées à circuler dans le parc des coureurs

## **Le règlement Motocross 2017 complet sera bientôt disponible sur le site Internet de la FMB : [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)**

Si deux catégories FMB roulent ensemble, la catégorie ajoutée devra augmenter son numéro habituel de « 100 ». Les numéros de course pour « les licenciés 1 manifestation » sont attribués par le Collège National pour le Chronométrage.

Les numéros de course de **2016** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au 15 janvier **2017**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

**Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de 2016, il devra payer sa licence avant le 15 janvier 2017. A partir du 16 janvier 2017 les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en 2016 avant le 15 janvier 2017 auprès de sa Fédération Affiliée (FMWB ou VMBB).**

**LES LICENCIES 2016 AVEC UN NUMERO DE COURSE QUI NE RESPECTE PAS LA NUMEROTATION PAR CLASSE PREVUE CI-DESSUS, RECEVRONT UN NOUVEAU NUMERO !**

### **Transpondeurs**

Les licenciés FMWB/VMBB devront s'équiper d'un transpondeur disponible à la vente auprès par exemple, de la société mylaps ([www.mylaps.com](http://www.mylaps.com)). Les licenciés à la journée pourront louer ce matériel auprès de la FMB. Un coureur doit participer pendant toute la saison avec un transpondeur enregistré avec sa licence.



## TARIFS LICENCES MOTOCROSS SAISON 2017

### 1. F.I.M. – FIM Europe

Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération du monde reconnue par la F.I.M. ainsi qu'aux épreuves de Championnat et Prix F.I.M. / FIM Europe suivants :

Type de licence	Année	1 manifestation	1 manif. en Belgique
Championnat du Monde MXGP/MX2/SX	1.560,01 €	345,01 €	340,01 €
Championnat du Monde Side-Car pilote	955,01 €	170,01 €	165,01 €
Championnat du Monde Side-Car passager	880,01 €	130,01 €	125,01 €
Championnat du Monde Féminin WMX	880,01 €	120,01 €	***
Championnat du Monde Freestyle	1.030,01 €	165,01 €	
Championnat du Monde MX Junior 1 manif.	***	200,01 €	195,01 €
Coupe du Monde FIM Vétérans	***	130,01 €	***
Championnat d'Europe	465,01 €	120,01 €	***
Championnat d'Europe Junior	390,01 €	120,01 €	***
Championnat d'Europe Junior 65cc/85 cc.	385,01 €	100,01 €	***

### 2. F.M.B. (non valable pour les Championnats et Prix F.I.M.)

Type de licence	Nationale	Internationale
Jeune/Espoir/Junior/Senior/Experts/Quads	190,01 €	300,01 €
National	205,01 €	315,01 €
Inter	240,01 €	350,01 €
Side-Car Pilote	220,01 €	330,01 €
Side-Car Passager	200,01 €	310,01 €
Freestyle (1 manif. Nationale : 90,01€)	440,01 €	535,01 €
1 manifestation	35,00 €	65,01 €

(45,00 € pour les coureurs étrangers)

Délivrance d'une carte de licence supplémentaire : 10,00 € + frais de licence FMWB + cotisation (voir avec le secrétariat).

### En plus de votre couverture « Dommages Corporels », vous pouvez souscrire la couverture complémentaire suivante :

Assurance rapatriement (pour les détenteurs de licence <i>nationale</i> qui s'entraînent à l'étranger)	55,01 €
Assurance RC pour entraînement sur circuit permanent notamment en France et en Hollande 1 jour	25,01 €
Assurance RC pour entraînement sur circuit permanent notamment en France et en Hollande à l'année	90,01 €

### Licence Entraînements « Off Road »

Valable en Belgique et à l'étranger sur tout circuit permanent.  
Assurance individuelle et rapatriement

170,21 €

**Les résidents à l'étranger (Europe uniquement) doivent ajouter 15,00 € à ces tarifs**

**Tous ces montants comprennent l'assurance, la licence et les frais de dossier. Les licences annuelles comprennent en plus l'abonnement à l'e-Newsletter FMB et la participation « club ».**

**COMPTE BANCAIRE IBAN : BE15 0682 2926 9530 BIC : GKCCBEBB**

**NATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par la F.M.B.

**INTERNATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération reconnue par la F.I.M.

**1 MANIFESTATION :** Cette autorisation permet aux coureurs qui ne sont pas titulaires de la licence adéquate, de participer à une épreuve. Pour les épreuves F.I.M., Européennes et Internationales, elle pourra être délivrée uniquement au coureur titulaire d'une licence nationale pour l'année en cours.

Les coureurs qui le souhaitent pourront recevoir leur licence par envoi recommandé moyennant l'ajout à ces montants d'une somme de 13,00 €. Il est possible d'obtenir un duplicata des licences en cas de perte ou de vol, moyennant paiement d'un montant de 10,00 €.

**Montant à virer ou verser sur le compte de la F.M.W.B. BE15 0682 2926 9530 avec la communication suivante « Nom –Prénom Discipline - N° de licence si connu – Catégorie – Option d'assurance éventuelle ».**

**Toute correspondance ou demande d'information est à adresser à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique, Chaussée de Louvain 550/7 à 1030 Bruxelles**



## Collège Médical FMWB

Le Collège Médical de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique a établi une liste des médecins sportifs chez lesquels les coureurs désirant prendre une licence MX, SM, Classics, CSR et Marathon doivent passer une visite médicale sportive (sauf pour les licences « entraînement » où un médecin généraliste peut valider l'aptitude du sportif).

---

BATAILLE Jean	avenue Kennedy 45	1330 Rixensart	02/653.69.22
BONJEAN Olivier	Quai du Condroz 8	4020 Liège	04/250.43.93
CROSSET Jean-Charles	place général Jacques 3A	4800 Verviers	087/44.70.00
CUYX Marc	Quai Orban 14	4020 Liège	04/344.30.38
D'HONDT Pierre-Henri	rue des écoles 16	7971 Basècles (Beloeil)	069/84.90.74
DE VOS Michel	avenue Franklin Roosevelt 127	1200 Bruxelles	02/660.56.88
DEHON Jean	avenue Albert 1°, 18	4500 Huy	085/25.52.73
KEUTGEN Elmar	Neustrasse 48	4700 Eupen	087/55.39.54
LABALUE Philippe	route de Beaufays 24	4050 Chaudfontaine	04/368.80.70
LANDENNE Marc	Chemin pont de briques 24	5100 Jambes	081/30.66.79
LECOMTE J.	(service de médecine du sport hôpital civil)		
	Bvd Paul Janson 92	6000 Charleroi	071/92.23.20
MABILLE Jean-Pol	rue Brigade Piron 10	6220 Wangenies	071/81.62.22
MARCHANT Francis	rue Fenelmont 255	5020 Champion	081/21.61.06
NIVELLE Frédéric	rue F. Lapiere 7	4620 Fléron	04/355.00.04
PARADA Alberto	rue de Huy 6	4983 Basse Bodeux	080/68.46.62
PIERREUX Jean Pierre	Lenniksteenweg 53	1500 Halle	02/360.01.09
ROSOUX J.F.	Remparts Saint Christophe 14	4280 Hannut	019/51.41.57
ROSU Béni	rue Grétry 149	4020 Liège	04/342.74.53
STEVENS Luc	Rue de Chénée 19	4031 Angleur	04/344.54.33
VAN BRUSSEL Luc	av. Gribaumont 88	1200 Bruxelles	02/771.52.53
VAN SCHEPDAEL P.	chaussée de Wavre 1594	1160 Bruxelles	02/672.75.95
VIS Iwan	rue de la Ducasse 33A	6860 Vlessart (Léglise)	063/42.37.69
Cabinet médical du			
P'tit Piersoulx	Rue du Petit Piersoulx 1	6041 Gosselies	0472/55.60.44



## Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le .....	
1.08.02.....€	1.01.01.....€
2.05.01.....€	2.12.01.....€
2.07.01.....€	2.07.11.....€

### DEMANDE DE LICENCE 1 MANIFESTATION INTERNATIONALE FMB 2017 - FMWB

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° :  Boite :  Code postal :

Localité :

Date de naissance :  /  /

Numéro de licence :  2 0

Souhaite une licence une manifestation pour participer à l'épreuve suivante :

Dénomination

Lieu

Date

Discipline

N° IMN ou EMN

L'épreuve à laquelle vous comptez participer **doit** être reprise au calendrier FIM. Seules les épreuves au calendrier FIM pourront être couvertes par votre assurance pilote.

Je verse pour ce faire la somme de.....€ au compte BE15 0682 2926 9530 de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, la licence une manifestation ainsi que l'autorisation de sortie me seront envoyées.

Fait à .....

Le.....

.....

Signature





**Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique  
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES**

Tél. : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le .....	
1.06.21.....€	2.05.01.....€

**DEMANDE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVIL (à la journée) –2017 FMWB  
(lors d'entraînement privé sur circuit permanent notamment en France et Pays-Bas)**

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° :  Boite :  Code postal :

Localité :

Date de naissance :

Numéro de licence :

Sollicite la couverture de ma responsabilité civile circulation pour un entrainement privé sur le circuit permanent suivant :

Nom du circuit permanent

Lieu

Date(s)

Discipline

Je verse pour ce faire la somme de.....(Nbre de jours x 25.01 €) au compte **BE15 0682 2926 9530** de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, l'autorisation de sortie me sera envoyée.

Fait à .....

Le.....

.....

Signature



